

Délibération n°2025-001 du Conseil d'administration du 25 mars 2025 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2024

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 29

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Vu le projet de compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2024 annexé à la présente délibération,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2024 joint à la présente délibération est adopté.

Votes pour : 29

Votes contre : /

Abstention : /



Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	25/03/2025
Publication au registre des actes de l'Établissement le	25/03/2025
Transmission au contrôle de légalité le	25/03/2025
Délibération certifiée exécutoire le	09/04/2025

Aux termes des articles R421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Procès-verbal n°33 de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2024

Réuni en présentiel
De 9h35 à 11h55

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 26 novembre 2024 à 9h35 en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul ZALIO.

Membres du Conseil d'administration présents :

Etablissements Membres

Mme Annick ALLAIGRE	Présidente de l'Université Paris 8
M. Fabrice BOUDJAABA	Directeur adjoint de l'INSHS – Représentant CNRS
M. François CLANCHÉ	Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques
M. Antonin COHEN	Président de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme
M. Michel HOCHMANN	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Romain HURET	Président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
Mme Christine NEAU-LEDUC	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Mme Caroline ROLLAND-DIAMOND	Présidente de l'Université Paris Nanterre

Personnalités qualifiées

M. Christian HENRIOT	Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille – Personnalité qualifiée
M. Pierre-Paul ZALIO	Président de l'Établissement public Campus Condorcet – Personnalité qualifiée

Représentants Etat

Mme Delphine PAGES – EL KAROUI	Conseillère Prospective et Stratégie - Représentante de l'État
--------------------------------	--

Représentants des collectivités

Mme Ling LENZI	8 ^e VP Plaine Commune en charge du Projet Condorcet
Mme Marie-Françoise MESSEZ	12 ^e Maire-adjointe de la Ville d'Aubervilliers

Représentants des Professeurs

M. Fabrice VIRGILI Membre élu 'professeur'

Mme Camille GOIRAND Membre élue 'professeur'

Représentants enseignants-chercheurs

M. Régis SCHLAGDENHAUFFEN Membre élu 'Enseignant chercheur'

Mme Sarah BORTOLAMIOL Membre élu 'Enseignant chercheur'

Représentants des autres personnels EPCC

Mme Elsa NATHAN Membre élu 'autres personnels'

Mme Stéphanie SANGAY Membre élue 'autres personnels'

Représentants des autres personnels établissements membres

M. Thomas JEAN-JOSEPH Membre élu 'autres personnels'

Représentants des étudiants

Mme Anaïs VIDAL-JAUMARY Membre élu 'étudiant'

M. Baptiste BAILLY Membre élu 'étudiant'

Pouvoirs donnés :

Etablissements Membres

Mme Michelle BUBENICEK Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes
Pouvoir donné à M. Romain HURET

M. Christophe FOUQUERÉ Président de l'Université Sorbonne Paris Nord
Pouvoir donné à M. François CLANCHE

M. Daniel MOUCHARD Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC

Personnalités qualifiées

M. Jean-François CHOUGNET Directeur Général Lille3000 – Personnalité qualifiée
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul Zalio

M. Patrick GILLI Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
– Personnalité qualifiée
Pouvoir donné à M. Christian HENRIOT

Mme Hélène RUIZ FABRI Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne –
Personnalité qualifiée
Pouvoir donné à M. Christian HENRIOT

Mme Marie ZINS Professeur des universités – praticien hospitalier à
l'Université Paris Cité – Personnalité qualifiée
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO



Représentants Etat

Mme Johanna ETNER

Chargée de mission - Représentante de l'État
Pouvoir donné à Mme Delphine PAGES EL KAROUI

Représentants des collectivités

Mme Katy BONTINCK

Conseillère métropolitaine, Métropole du Grand Paris
Pouvoir donné à Mme Delphine PAGES EL-KAROUI

M. Éric LEJOINDRE

Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris
Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentants des étudiants

Mme Ninon ALAUX

Membre élu étudiants
Pouvoir donné à M. Baptiste BAILLY

M. Dominik ABBAS

Membre élu 'étudiants'
Pouvoir donné à Mme Anaïs VIDAL-JAUMARY

Excusé-es :

Personnalités qualifiées

Mme Anastasia ILINE

Conseillère référendaire à la Cour des compte – Directrice adjointe
de l'audit externe des Nations Unies

Représentants des collectivités

M. Geoffrey CARVALHINHO

Conseiller régional, Région Ile de France

Représentants des autres personnels établissements membres

Mme Laure CHRISTOPHE

Membre élu 'autres personnels'

Assistaient en outre à la séance :

Monsieur François TAVERNIER, Directeur général de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Jean-François DAGUES, Contrôleur budgétaire DRFIP

Monsieur François POURIAS, Contrôleur budgétaire et de légalité - Commissaire du gouvernement Rectorat de Paris

Monsieur Pascal PAIN, Agent Comptable de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Danielle TARTAKOWSKY, Présidente du Conseil Scientifique de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Antoine ASTORG, Directeur des affaires financières de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Yohan BIHAN, Responsable des affaires institutionnelles de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Hélène MONDER, Assistante des Affaires Générales de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Sylvie BRUNET, Sténotypiste



Pierre-Paul ZALIO, président ouvre la séance à 9 heures 35 en souhaitant la bienvenue à Caroline ROLLAND-DIAMOND, nouvelle Présidente de l'Université Paris Nanterre, ainsi qu'à Sarah BORTOLAMIOL, chargée de recherche au CNRS (LADYSS, en remplacement de Jonathan MARIE promu professeur des universités).

François TAVERNIER fait état des pouvoirs.

Pierre-Paul ZALIO, président constate que le quorum est atteint et demande si l'ordre du jour appelle l'expression de demandes particulières.

Fabrice VIRGILI avait demandé qu'un point figure à l'ordre du jour sous forme de résolution, avec un projet de délibération « Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser, en complément du dossier d'expertise et de labellisation relatif à l'opération EHESS/FMSH adopté au CA du 12 mars 2024, une étude de la situation immobilière, l'engagement budgétaire et les modifications architecturales et techniques nécessaires à une requalification (EPR5 en EPR1) partielle ou totale des trois bâtiments de bureaux non occupés et mitoyens au Campus Condorcet (Pulse, Jump, Boost) ».

Mais, pour des questions réglementaires et de délais, il n'a pas pu être inscrit à cette séance. Il demande s'il conviendra de le traiter dans les questions d'actualité ou en point divers.

Pierre-Paul ZALIO, président confirme qu'un temps d'échanges sera ouvert en point divers.

1. Compte rendu de la séance du 2 juillet 2024 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président signale que deux demandes d'amendement ont été verbalisées et intégrées.

Le procès-verbal n°32 de la séance du Conseil d'administration du 2 juillet 2024 est approuvé à la majorité.

2. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO, président propose de commencer par l'actualité relative à l'établissement public. Plusieurs points sont notables :

– Une chargée de mission Uxil a été nommée en la personne de Pascale Laborier, mise à disposition partiellement à l'EPCC par l'Université Paris-Nanterre.

– Stéphanie Groudiev a rejoint l'Inspection générale, après de longues années à œuvrer au projet du Grand équipement documentaire, devenu Humathèque. Il souligne sa qualité d'engagement, de travail et de réalisation.

Le Campus Condorcet a eu le plaisir de recruter un nouveau conservateur qui rejoindra les équipes au 1^{er} janvier 2025 comme directeur général adjoint-directeur de l'Humathèque. Clément Oury est archiviste-paléographe et actuellement directeur adjoint de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.

Il tient à remercier Amélia Laurenceau (Directrice du département du soutien à la recherche) et Frédéric Martin (Directeur du département des publics et de la diffusion des savoirs) qui assurent l'intérim jusqu'au début du mois de janvier.

Par ailleurs, Grégory Miura, auparavant directeur adjoint de la bibliothèque de l'Université de Bretagne occidentale, a été recruté comme directeur délégué du GIS CollEx-Persée.

– Les discussions avec la DGESIP se poursuivent sur le déploiement de l'autonomie de gestion, l'évolution du modèle contributif, l'Humathèque et le centre de santé. De plus, une séance de travail a été programmée avec les services du ministère sur les indicateurs du contrat pluriannuel.

– Il faut aussi signaler la signature du protocole EPCC/Plaine Commune/État et remercier chaleureusement tous ceux qui s'y sont impliqués.

Le projet immobilier Porte de la Chapelle avance selon le calendrier et le budget prévus. La livraison est toujours prévue à la fin du premier semestre 2025.

Par ailleurs, la réhabilitation du bâtiment 1 de l'EHESS a été achevée.

L'avant-projet sommaire (APS) du projet EPHE a été remis à l'EPCC par la maîtrise d'œuvre.

La décision de délégation de la maîtrise d'ouvrage a été reçue notifiée à l'EPCC, ce qui acte la fin de la mission de l'Épaurif et rappelle les arbitrages successifs relatifs à la construction du bâtiment EHESS/FMSH. Cette décision intervient après l'accord du SGPI (Secrétariat général pour l'investissement), relatif à l'impact socio-économique du projet, et l'accord de la Direction de l'immobilier de l'État, tout ceci faisant suite à l'accord du COPIL du 12 juillet sur les paramètres de l'opération et du programme. Le concours de recrutement d'une maîtrise d'œuvre a donc pu être lancé.

Le projet de centre de santé Condorcet, qui se déploiera dans le pôle socio-médical du bâtiment de Recherche Sud, se structure. Grâce à l'engagement des membres, en particulier de l'EHESS, des crédits pour une AMO ont été obtenus du ministère, laquelle est confiée à la Fabrique des centres de santé. Une étude est actuellement en cours, sous la direction de Muriel Prudhomme (médecin-Directrice du centre de santé étudiants inter-universitaire des universités Paris 1, Paris 3 et Paris-Cité et dont l'EHESS est membre), avec le soutien bienveillant d'Edouard Kaminski, Président de l'Université Paris Cité.

Un Copil a eu lieu en septembre dernier, en présence de tous les acteurs : les collectivités locales, l'ARS, le ministère de la Santé et l'ensemble des membres concernés. Un deuxième Copil devra valider ce projet.

Il est à souligner l'effort de l'Humathèque pour être encore plus au service de ses usagers, avec une extension de ses horaires d'ouverture de +15 heures sur une semaine, notamment une ouverture plus tard le soir et le samedi après-midi.

Des formations ont commencé à être déployées l'année précédente et continuent à l'être cette année. Plus d'une vingtaine de formations ont été proposées, notamment des parcours « Science ouverte ». Près de 500 étudiants ont été formés à la méthodologie de la recherche documentaire, dans le cadre de leur cursus de master. Il est probable que plus de 600 étudiants seront formés sur ces mêmes perspectives cette année, alors qu'ils étaient 341 en 2023. Cette progression de la formation est notable. Il est très important de former dès le master les futurs jeunes collègues à ces questions.

Pour l'appui à la recherche :

- une permanence RePOD (consultation sur les recherches, publications, outils et données) a été créée à l'Humathèque.
- Ligéo, un outil de gestion interne, permettant une consultation externe a été déployé. Il permet de traiter des métadonnées liées aux archives de l'Humathèque. Ce point est primordial pour que les archives de l'Humathèque soient signalées et connues de l'extérieur.
- l'aide à la création de plans de gestion des données a été accentuée : 6 projets de recherche ont été accompagnés en 2022, 8 en 2023 et 17 en 2024.
- les accompagnements de projets ne sont pas très volumineux, avec une dizaine de sollicitations, mais cette activité est en progression.

En matière de diffusion de la recherche, 9 expositions ont eu lieu en 2024. Près de 400 scolaires ont été accueillis à l'Humathèque au premier semestre 2024 et 22 films documentaires ont été diffusés dans l'espace Françoise Héritier.

Enfin, il faut mentionner que le programme du Printemps des Humanités 2025 est en cours de finalisation. 22 propositions ont été retenues par le comité éditorial sur les 48 propositions reçues dans le cadre de l'appel à projets. Philippe Descola fera la conférence d'ouverture. Un certain nombre de partenariats sont en cours de finalisation avec le journal AOC, le Quai Branly, le Louvre, le Palais de la Porte Dorée et le 104.

Pour CollEx-Persée, les opérations de transfert des données financières d'entrée sont terminées. Le portage va se mettre en place et un comité de pilotage aura lieu début décembre.

Le Collège international de philosophie (CIPh) est porté par le Campus Condorcet suite de la dissolution de la ComUE Paris Lumières. Pour rappel, l'intégration a eu lieu le 1^{er} août dernier. Un responsable administratif et scientifique (Emmanuel Labrande) a été recruté. Les personnels et les philosophes du Collège international de philosophie doivent maintenant relancée leur gouvernance, le président du CIPh ayant démissionné au cours de l'été dernier.

Depuis sa nomination, Pascale Laborier a rencontré un certain nombre de présidents parmi les membres. Il faut noter la bonne volonté des uns et des autres. Un appel à projets a été lancé pour des manifestations scientifiques portées par des chercheurs en exil. Parmi les initiatives, une chaire avec l'Institut Convergences Migrations devrait être lancée.

Les actualités scientifiques sont nombreuses. De l'ordre de 350 évènements ont été programmés au Campus Condorcet entre septembre et novembre. Il serait difficile d'aller au-delà en termes d'utilisation du Centre des colloques. En revanche, il va assez vite falloir lui redonner un usage plus privilégié aux manifestations scientifiques, et d'assurer la disponibilité des espaces d'enseignement pour l'EHESS, Paris 1, Paris 3 et Paris 8.

3. Budget rectificatif d'atterrissage de l'exercice 2024 (vote)

Antoine ASTORG explique que le budget rectificatif d'atterrissage essaie d'anticiper l'effet de la gestion 2024.

En recettes, l'atterrissage se situe à 53 M€, contre 47,3 M€ au budget rectificatif 1. Les principaux facteurs d'évolution des recettes sont les suivants :

- ✚ des pénalités qui vont être infligées au partenaire du PPP (Sérendicité), pour 5,5 M€, dont 2,9 M€ au titre des réserves mineures, 1,7 M€ au titre de l'exploitation maintenance et 0,9 M€ au titre du malus énergétique.
- ✚ l'effet de l'intégration de la subvention pour charge de service public de CollEx-Persée pour 2,3 M€.
- ✚ des effets de report de 2023 en 2024 d'imputation d'avoirs au titre de la contribution d'occupation des membres jouent en négatif pour 1,3 M€.
- ✚ -0,8 M€ au titre du bouclier tarifaire.
- ✚ des effets plus mineurs sont liés aux pénalités du partenaire SPIE : -0,23 M€.

Les contributions des membres restent à ce stade inchangées par rapport au BR1 2024, tant s'agissant de la convention d'occupation qui reste à 3,3 M€, que de la contribution au titre du règlement intérieur, de la contribution au titre des services aux résidents et de la convention d'acquisition documentaire.

En revanche, des discussions sont en cours pour faire évoluer le modèle contributif. Elles ont commencé par des entretiens entre un expert de France Universités et les membres en mai 2024, puis des présentations ont eu lieu auprès de chaque établissement sur le modèle tel qu'il existe actuellement. Enfin, l'impact chiffré pour chacun des établissements est en cours de calcul pour établir un rapport sur les principes pouvant présider au futur modèle contributif. Ces principes seront présentés au Bureau le 17 décembre prochain, avec en visée le Conseil d'administration du 25 mars 2025 pour une délibération.

Pierre-Paul ZALIO, président explique de Bernard Dizambourg de France Universités a préconisé des grands principes, suite à ses échanges avec les membres.

D'ici le 25 mars, notamment en janvier et février, il conviendra de travailler sur l'impact pour chacun des établissements et d'avoir des chiffres afférents.

Il est à noter que le passage à l'autonomie de gestion et la reprise des emplois conduisent mécaniquement à une diminution d'autant de la contribution au titre du règlement intérieur, à due proportion de la masse salariale afférente (postes Humathèque repris par l'EPCC). Celle-ci devrait ainsi passer de 1,3 M€ dans l'exécution antérieure à moins de 900 k€. Il convient donc de répartir ces 900 k€, dans une logique d'adhésion des membres et d'overheads contribuant au fonctionnement partagé du Campus au profit des membres.

Certaines contributions seront plus faciles à expliciter, étant basées sur des refacturations à prix coûtant, au niveau de la redevance d'occupation et du service aux résidents (hors animation et vie de campus). Là, les enjeux sont à la maîtrise des dépenses et à la bonne répartition des coûts.

S'agissant des acquisitions documentaires, un peu plus d'un million d'ouvrages ont été rassemblés et cinq kilomètres linéaires d'archives, avec un budget d'acquisition de 800 k€. Le rapport de l'Enssib mentionnait que la politique d'acquisition de l'Humathèque devrait se situer à 1,2 M€. Il est en effet nécessaire d'avoir une politique d'acquisition à la hauteur du fonds. Il serait déraisonnable de descendre en dessous des 800 k€.

Stéphanie SANGAY précise que le budget de l'Humathèque de 800 k€ avait été comptabilisé sur le budget documentaire des établissements en 2016. Depuis, il s'est écoulé du temps et les abonnements aux revues sont en hausse. Elle en déduit que ce budget est très en deçà de ce qu'il devrait être.

Pierre-Paul ZALIO, président indique que chacun peut comprendre ce point de vue, mais tous les établissements contributeurs vivent les mêmes contraintes, avec souvent une stabilité, voire un tassement, de leurs subventions, et une augmentation de leurs charges.

Christine NEAU-LEDUC voit plutôt une contribution négative, outre l'inflation, du ministère pour Paris 1, qui porte deux bibliothèques interuniversitaires, la BIS et Cujas. Il s'agit d'un véritable enjeu pour la pérennité des collections. Certaines collections séculaires sont en risque d'être arrêtées pour cette raison.

Romain HURET signale que la situation se dégrade tellement que les présidentes et présidents d'université sont allés au ministère jeudi dernier sans avoir de rendez-vous préalable, ce qui est particulièrement rarissime, pour tirer la sonnette d'alarme. Beaucoup ont de très sérieuses raisons d'être pessimistes pour l'avenir de l'université française.

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle que les principes de l'évolution du modèle contributif devraient se traduire par une modération de la contribution.

Il redonne la parole au Directeur des affaires financières, pointant que beaucoup d'éléments témoignent de la volonté de l'EPCC d'être au plus juste des dépenses et de modérer les contributions.

Antoine ASTORG expose à ce titre les dépenses qui sont inscrites au budget rectificatif d'atterrissage 2024 et qui s'élèvent à 59,3 M€, contre 76,6 M€ au BR1. Les principaux facteurs d'évolution des dépenses sont les suivants :

- ✚ les dépenses de personnel étaient programmées au BR1 à 9,2 M€ et sont désormais programmées à 8,8 M€ à l'atterrissage 2024, en raison de décalages constatés dans la mise en œuvre des recrutements. Sous l'effet de la reprise des personnels Rectorat au 1^{er} janvier et des personnels anciennement mis à disposition au 1^{er} septembre 2024, la variation d'effectifs 2024 compte pour 2,2 M€. L'effet sur la variation du CAS Pension est de 0,4 M€. Les autres dépenses de personnel varient à la hausse en raison des coûts liés aux vacataires pour le rééquipement.
- ✚ les dépenses de fonctionnement passent de 16,7 M€ à 15,4 M€ sous l'effet d'une baisse des coûts de l'énergie de 0,5 M€ et de l'absence de paiements concernant l'exploitation maintenance de l'EHESS et de l'Humathèque en raison d'un litige avec l'ancien prestataire SPIE.
- ✚ les dépenses d'investissement sont en nette baisse, en lien avec un recalage des prévisions de dépenses sur l'opération la Chapelle pour 14 M€. Aucune consommation de l'enveloppe d'aléas n'a eu lieu en 2024 ; cette enveloppe est repositionnée en 2025. De plus, il est à noter également un report de 1 M€ sur 2025 pour l'opération EPHE. De plus, une dépense concernant le PCA/PRA programmée à 0,4 M€ ne sera pas réalisée en 2024.
- ✚ certaines dépenses sont assez peu significatives en 2024, mais elles seront plus importantes en 2025, comme les dépenses d'intervention uniquement liées à CollEx-Persée. Le GIS CollEx-Persée a été repris cet été, en provenant de la Bnu de Strasbourg. Il s'agit d'un dispositif d'intervention pour compte propre au sens de la norme budgétaire. Il est donc géré comptablement en charges et en produits de l'année, et budgétairement en recettes fléchées et en dépenses d'intervention de l'année. Les versements auprès des partenaires sont toutefois pilotés par les instances de gouvernance du GIS CollEx-Persée.

Le solde budgétaire ressort déficitaire de 6,2 M€. Compte tenu du remboursement de l'emprunt BEI à hauteur de 3,8 M€ et du solde des opérations au nom et pour le compte de tiers, le prélèvement sur la trésorerie fléchée s'établit à 7 M€, principalement en raison des opérations de construction pour 12 M€ et d'un abondement sur la trésorerie fléchée lié à CollEx-Persée pour 2,3 M€.

En retraitant le solde budgétaire déficitaire de 6,2 M€ des éléments qui sont budgétairement en 2024 mais comptablement en 2023 (titres de 2023 encaissés en 2024, factures de 2023 encaissées en 2024), des opérations qui sont budgétaires, sans impact au compte de résultat mais au bilan (opérations d'investissement et leur financement) et des opérations purement comptables et sans impact en trésorerie, le résultat net prévisionnel s'établit à 3,6 M€. Il porte l'effet principalement des pénalités infligées à Sérendicité au titre de l'année 2024 pour 0,3 M€, du financement du GIS CollEx-Persée pour 2,3 M€ et de la reprise de provisions, qui avait été inscrite dans les comptes de fin 2023, à savoir une provision pour travaux de réhabilitation du bâtiment de l'EHESS pour 700 k€.

Les dépenses qui ont été réalisées au total sur cette opération s'élèvent à 526 k€, partiellement couvertes par un remboursement reçu de l'assurance à hauteur de 140 k€. Les établissements ont fait une demande auprès du ministère pour financer le solde résiduel de 386 k€.

Pour connaître la variation de la trésorerie, il faut partir du résultat comptable de 3,6 M€ :

- ✚ il s'agit ensuite de retraiter les dotations aux amortissements, notamment de la dotation aux amortissements du parc immobilier pour 9,7 M€, laquelle est compensée par une reprise des financements externes de l'actif du même montant.

- ✚ il faut prendre en compte la variation du besoin en fonds de roulement, qui représente l'impact du prélèvement net sur la trésorerie fléchée.
Le flux de trésorerie généré par l'activité est de -7,6 M€.
- ✚ les acquisitions d'immobilisations sont les opérations d'investissement sur la Porte de la Chapelle et le début des dépenses sur l'EPHE. Le flux de trésorerie lié à l'investissement est de 32 M€.
- ✚ enfin, les flux de trésorerie de financement sont liés au remboursement des deux emprunts auprès de la BEI d'une part, et de Sérendicité d'autre part, puis de la mobilisation des financements reçus pour les opérations de construction.

La variation de trésorerie est de -7,7 M€, pour aboutir à une trésorerie de 94,7 M€, dont 68 M€ sont fléchés. Cette trésorerie importante est due à l'encaissement à l'avance de contributions importantes liées notamment aux opérations de construction, avec un décaissement qui se fait à l'avancement des travaux.

Le fonds de roulement s'élève à 38,5 M€ et reste très largement non mobilisable en 2024.

Les restes à payer budgétaires sont prévus à 80 M€ contre 108 M€ à fin 2023, sous l'effet des dépenses réalisées sur l'opération Porte de la Chapelle à la baisse, et de la notification à la hausse pour 3,9 M€ de certains marchés relatifs à l'opération EPHE.

Il convient de noter que, compte tenu des remboursements à faire auprès du partenaire PPP et de la BEI, les dettes de l'établissement se montent à plus de 120 M€. Elles ne seront remboursées annuellement et amorties complètement qu'en 2045.

Pour leur plus grande part, il convient de souligner que les fonds propres et la trésorerie sont déjà préemptés pour des opérations pluriannuelles.

Pierre-Paul ZALIO, président souligne qu'une démarche précontentieuse a été engagée contre le partenaire Sérendicité, liée à un certain nombre d'inexécution de sa part dans ses livraisons, mais aussi dans le fonctionnement récurrent. Il a adressé une courrier motivant le montant réclamé.

Jean-François DAGUES remarque que, sur les données d'atterrissage, tous les écarts sont par rapport au budget rectificatif et non par rapport au budget initial, donc ils sont tout à fait plausibles.

Il pointe néanmoins que les marges de manœuvre du Campus Condorcet sont réduites. Le fonds de roulement est préempté à près de 90 %.

L'atterrissage se fait bien comme prévu, sur des données équilibrées, qui permettent de juger d'une situation assez saine, mais toujours sous réserve de l'encaissement des pénalités de Sérendicité avant la fin de l'année, pour qu'elles soient intégrées dans le budget 2024. Il espère en tout cas qu'elles seront appliquées à la hauteur de la prévision.

Pierre-Paul ZALIO, président n'apporte pas de réponse plus détaillée sur ce dernier point, qui repose sur un rapport de force, entre l'application de pénalités et l'obtention d'actions tangibles (et non plus seulement l'obtention d'un plan d'action).

François TAVERNIER signale une nouvelle procuration : Michelle BUBENICEK donne pouvoir à Romain HURET.

Pierre-Paul ZALIO, président propose d'adopter de façon groupée les différents tableaux du budget rectificatif, à savoir le tableau 1, le tableau 2, le tableau 4 et le tableau 6.

La délibération n°2024-017 relative au budget rectificatif d'atterrissage de l'exercice 2024 est adoptée à l'unanimité.

4. Budget initial 2025 (vote)

Antoine ASTORG souligne que les recettes prévisionnelles pour l'année 2025 sont inscrites à 60,9 M€. Par rapport à 2024, la hausse des recettes est liée :

- ✚ à l'effet en année pleine de la reprise des personnels qui étaient mis à disposition, pour 1,8 M€.
- ✚ à l'effet en année pleine de la prise en compte de CollEx-Persée (2,3 M€ en 2024, donc il est anticipé deux fois plus en 2025, soit 4,6 M€).



- ✚ l'encaissement sur l'opération Porte de la Chapelle du reliquat des subventions Ville de Paris et Région Ile-de-France.
- ✚ en ce qui concerne la convention d'occupation, il n'est pas prévu d'ajustement au titre de 2024 en 2025.
- ✚ il n'est pas prévu en 2025 d'infliger de nouveau 5,5 M€ de pénalités à Sérendicité.

Concernant les contributions des membres, et en l'attente des évolutions du modèle contributif, la seule contribution qui évolue est relative à la convention d'occupation, qui passe à 3,5 M€ versus 3,3 M€ en 2024 ; les autres contributions restent inchangées.

Les dépenses sont inscrites à 68,9 M€, contre 59 M€ en 2024 :

- ✚ s'agissant du personnel, il est prévu de passer de 8,8 M€ à l'atterrissage 2024 à 11,3 M€, sous l'effet des variations d'effectifs de 2024 en année pleine sur 2025, liées à la reprise des personnels Rectorat au 1^{er} janvier 2024 et des mis à disposition au 1^{er} septembre 2024. Les variations d'effectifs en 2025 sont relativement mesurées à 0,4 M€. Les éléments de variation sur le CAS Pension et sur les autres dépenses de personnel sont assez peu significatifs.
- ✚ les dépenses de fonctionnement s'établissent à 13 M€, sous l'effet notamment de l'absence en 2025 de report de facturation de 2024 relative à l'énergie, mais aussi d'une légère diminution sur l'exploitation maintenance et sur la sécurité sûreté, puisqu'il n'est pas envisagé de renouveler le même niveau de dépenses que pendant les Jeux olympiques. Surtout, il faut noter l'absence de travaux en 2025 concernant la réhabilitation du bâtiment de recherche de l'EHESS qui s'est terminée et de l'absence de dépenses relatives aux personnels mis à disposition. Les autres effets sont liés à des dépenses de fonctionnement sur la Chapelle et l'opération EPHE mais sont relativement limités.
- ✚ Les dépenses d'intervention sont uniquement liées au GIS CollEx-Persée, à savoir des reversements auprès des partenaires du GIS à ce stade prévus à hauteur de 1,5 M€ en 2025. Cette prévision sera actualisée au premier budget rectificatif 2025.
- ✚ Les dépenses d'investissement s'établissent à 43 M€, dont 36 M€ sur l'opération Porte de la Chapelle (fin des travaux, avec une livraison prévue au premier semestre 2025). Les dépenses liées à l'opération EPHE s'élèvent à 1,8 M€ et les dépenses sur l'EHESS/FMSH à 1,4 M€ (dont 0,6 M€ au titre des indemnités de concours). A noter le début des dépenses relatives aux aménités (café/librairie et terrain de sport) pour 0,5 M€.

Le solde budgétaire est déficitaire de 7,9 M€. Avec de surcroît le remboursement de l'emprunt auprès de la BEI et du solde des opérations pour compte de tiers, le prélèvement de trésorerie est de 12 M€ (-15 M€ liés aux opérations immobilières et +3 M€ liés à CollEx-Persée).

En retraitant ce solde budgétaire déficitaire de 7,9 M€ des opérations budgétaires avec un impact au bilan et des opérations comptables mais sans impact en trésorerie, le résultat net prévisionnel s'établit à 3,5 M€, principalement lié à l'impact des opérations CollEx-Persée (4,6 M€ en subventions et 1,5 M€ en reversements).

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont négatifs de 11,8 M€. Les acquisitions d'immobilisations (opérations de construction) sont relatives à la Chapelle pour 36 M€, à l'EPHE pour 1,8 M€ et à l'EHESS/FMSH pour 1,5 M€. Les opérations de financement sont constituées des remboursements des emprunts auprès de la BEI et du partenaire Sérendicité, ainsi que de la mobilisation des financements reçus. Au total, le prélèvement de trésorerie est de 12 M€. La trésorerie à la clôture s'élève à 82,6 M€, principalement constituée de trésorerie fléchée à hauteur de 56 M€.

Le fonds de roulement s'établit à 41,7 M€ et reste très largement non mobilisable en 2025.

Les restes à payer budgétaires passent de 80 M€ à fin 2024 à une prévision de 61 M€ en 2025, avec les dépenses à la baisse concernant l'opération Porte de la Chapelle, mais à la hausse sur l'EHESS/FMSH suite à la notification des premiers marchés pour 11 M€. Le niveau de dettes reste important à plus de 115 M€ ; elles ne seront amorties qu'en 2045. Les fonds propres et la trésorerie sont toujours préemptés pour les opérations pluriannuelles.

Pierre-Paul ZALIO, président remercie Antoine Astorg pour la qualité de sa présentation.

Il souhaite souligner quelques points :

- 1) Le budget s'efforce de retracer au mieux le fait que l'EPCC opère des missions pluriannuelles, calées sur une temporalité qui est celle de l'emprunt BEI, du modèle PPP et des engagements des IDNC, en lien en recettes au plan Campus et en dépenses à la réalisation du programme immobilier.
- 2) Avec les cotisations des membres et la subvention pour charge de service public, le budget trace annuellement des dépenses au plus près des coûts pour l'activité de l'EPCC.

Il pourrait donc y avoir une présentation budgétaire davantage articulée en deux compartiments, l'un pluriannuel, à savoir celui des projets immobiliers, et l'autre relevant du fonctionnement annuel du campus. Quoi qu'il en soit, l'objectif est d'avoir des présentations plus claires et d'aller vers la simplification et donc une lisibilité des clés de répartition pour les membres.

Par ailleurs, les exercices 2028 et 2029 verront une intensification des décaissements, ce qui ne se perçoit pas dans l'annualité budgétaire. Cette échéance constitue un point d'attention avec le ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre du Comité inter-administratif de suivi global (CISG).

Pour reprendre la discussion précédente, mais en se tournant vers l'avenir, **Antonin COHEN** conçoit qu'il faille se mobiliser pour que le ministère ait une politique documentaire digne du « grand équipement documentaire ». Mais il mentionne qu'il existe aussi un levier avec la politique d'acquisition de l'Humathèque. En effet, l'Humathèque peut acquérir des ouvrages des éditeurs du Campus. Ce serait un levier de ressources propres pour les éditeurs, et pourrait justifier la contribution des établissements membres sous cet angle. Certes, ce raisonnement purement économique ne tient pas compte du contenu scientifique, mais dans le cercle des sciences humaines et sociales, il ne lui semble pas qu'une politique d'acquisition systématique des 25 à 50 nouveautés par an des éditeurs du Campus ait été mise en place.

Pierre-Paul ZALIO, président observe que cette discussion pourrait avoir lieu avec le nouveau directeur de l'Humathèque, Clément Oury.

Jean-François DAGUES mentionne qu'il avait effectivement déjà été question que les présentations pourraient être décorrélées, entre une vision pluriannuelle sur le compartiment des investissements et une vision annuelle sur le cycle d'exploitation qui intéresse les établissements membres. Mais les deux, pour l'instant, ne causent pas d'inquiétude, sous la réserve qu'il a précédemment mentionnée.

Il faut aussi souligner que 2025 va être la première année du contrat pluriannuel et de l'autonomie de gestion. Or, les recettes s'appuient sur un niveau de subventions pour charge de service public qui est estimé par rapport à celui de l'année dernière, sans avoir eu confirmation par une pré-notification. C'est donc une hypothèse de travail qui, pour l'instant, n'a pas été confirmée par la tutelle.

Delphine PAGES-EL KAROUI s'attendait à ce questionnement et confirme qu'il n'y aura pas de gel de 1% de la subvention pour charge de service public. Par ailleurs, les pré-notifications sont en cours d'élaboration et vont bientôt être reçues. Donc, le BI peut être accepté en l'état. Les ajustements liés aux subventions pour charge de service public seront faites dans les prochains BR, comme d'habitude.

Concernant les contributions au titre de la convention d'occupation, **Michel HOCHMANN** aimerait connaître les raisons des variations à la hausse et à la baisse pour les établissements.

Antoine ASTORG précise que le calcul se base sur une répartition des prévisions de dépenses de flux de l'exploitation maintenance, qui se détaille par sous-composantes (INED, bâtiments de recherche de l'EHESS, bâtiments de Recherche Sud et Nord, locaux communs et espaces mutualisés). Compte tenu de la complexité de ce calcul, il pourra communiquer à chacun des membres les documents qui expliquent les raisons pour lesquelles sa contribution augmente ou baisse.

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle qu'en amont de chaque préparation de budget, la Commission des finances se réunit notamment en présence des directeurs généraux des services, des DAF et du Directeur général de l'EPCC, justement pour entrer dans ce niveau de détail, car le modèle est effectivement compliqué.

François TAVERNIER souligne que l'un des principaux défis de la réforme du modèle contributif est l'objectivation des critères de répartition entre les membres du Campus, pour qu'elle soit équitable et acceptable par tous.

Antoine ASTORG précise pour le calcul que les coefficients de répartition sont inchangés.

Pierre-Paul ZALIO, président propose d'adopter la délibération qui comprend deux articles, le premier sur les tableaux 1 et 2, et le deuxième sur les tableaux 4 et 6.

La délibération n°2024-018 relative au budget initial 2025 est adoptée à l'unanimité.

5. Campagne d'emplois 2025 (vote)

François TAVERNIER relève qu'avoir une campagne d'emplois est une première historique pour le Campus Condorcet, étant donné qu'il s'agit aussi d'une conséquence directe du déploiement de l'autonomie de gestion. Ainsi, l'EPCC a désormais accès aux grands mouvements de gestion nationaux et annuels.

12 demandes en priorité 1 ont été sollicitées, avec 6 ouvertures aux mouvements de la filière bibliothèque, 1 recrutement sans concours de niveau magasinier catégorie C pour l'Humathèque, 2 demandes de CDI et 3 demandes de CDD.

Il est donc proposé pour délibération l'ouverture d'un recrutement sans concours de magasinier, deux mouvements des conservateurs, un mouvement des bibliothécaires et un mouvement des BIBAS.

Les demandes de renforts temporaires seront arbitrées au début de l'année 2025 après le compte financier 2024.

Une activation de poste est donnée pour information, à savoir un IGE administrateur systèmes réseau titulaire ou contractuel.

Il est à noter que la campagne d'emploi a été soumise au CSA, dans l'attente de l'établissement de lignes directrices de gestion, à discuter avec les organisations syndicales dans les mois qui viennent.

Elsa NATHAN indique avoir voté pour la campagne d'emploi au CSA. Toutefois, elle relève que sur 12 demandes de création de poste, seule une création est effective puisque les personnes étaient déjà présentes sur le Campus avant le passage à l'autonomie de gestion. Les tensions relatives à la charge de travail ne sont donc pas réglées pour les personnels.

Elle comprend le choix d'avoir, pour une première année totale en autonomie de gestion, une prévision prudentielle. Toutefois, il manque toujours du personnel pour remplir au mieux les missions de service public.

La délibération n°2024-019 relative à la campagne d'emplois 2025 est adoptée à l'unanimité.

6. Contrats, conventions et marchés signés (information)

Pierre-Paul ZALIO, président indique que les administrateurs ont reçu l'ensemble des contrats, conventions et marchés qu'il a signés par délégation du Conseil d'administration.

7. Points divers

Pierre-Paul ZALIO, président propose de laisser la parole à Fabrice Virgili, pour qu'il expose son point divers.

Fabrice VIRGILI précise qu'il intervient au nom des membres élus, mais au-delà de nombreux collègues résidents qui, depuis maintenant l'été 2022, se montrent soucieux que le Campus Condorcet devienne ou demeure un campus vert. Cette préoccupation a aussi été relayée par un communiqué intersyndical en juin 2024.

Il souhaite évoquer la construction de nouveaux bâtiments sur le territoire du Campus, car il ne peut se résoudre à ce que ce qu'est devenu un parc soit détruit, alors même qu'un certain nombre d'immeubles aux alentours sont vides.

D'ailleurs, il avait été demandé qu'un point précis soit inscrit à chaque Conseil d'administration sur l'avancée des processus, que ce soit la labellisation, les concours, l'avancement des projets de construction. Cela n'a pas été le cas pour cette séance.

Les collectivités territoriales semblent partager cette inquiétude à propos des projets du Campus. En effet, le 21 novembre, Plaine Commune a produit un communiqué, pour signaler la fin de la révision du PLUI. L'un des points forts de ce PLUI est qu'il érige en priorité d'une part la protection des habitants contre les pollutions, d'autre part les éléments de

biodiversité, avec un objectif de renforcer la trame verte et bleue et de protéger le patrimoine arboré. Les représentants de la municipalité d'Aubervilliers sont aussi soucieux de ce sujet.

La communauté scientifique s'est saisie de la question environnementale dans ses travaux. Il ne faudrait pas que l'un de ses hauts lieux soit sourd à envisager une réponse cadrant au mieux avec les enjeux climatiques et environnementaux.

Il a aussi noté un changement important depuis la dernière fois, car lors d'une réunion qui a lieu à l'EHESS, portant sur la construction du bâtiment de l'EHESS sur le Campus Condorcet, Romain Huret a dit ne pas être opposé à ce qu'une étude de faisabilité sur le bâti environnant soit réalisée et qu'il restait ouvert au plan B, tout en s'opposant à toute solution de relocalisation dégradée.

Romain HURET précise les propos qu'il a tenus lors de cette réunion. Il a bien dit ne pas être fermé à la discussion sous trois réserves extrêmement importantes :

- 1) Il faut de la cohérence. L'école s'est engagée dans un projet de bâtiment qui doit être construit à côté du premier immeuble. Il serait difficile de revenir en arrière et de changer les plans en cours de route car, depuis quatre ans, les équipes se sont engagées dans ce processus long et difficile et ont travaillé aux côtés de l'EPCC pendant plus de deux ans à l'élaboration de la phase 2.

Il s'est engagé auprès de ses équipes à un déménagement qui interviendrait en 2030. Beaucoup, notamment parmi les personnels administratifs, ont d'ores et déjà annoncé qu'ils partiront en 2030, car ils ne viendront pas au Campus Condorcet compte tenu du temps de trajet et des déplacements quotidiens qui seraient doublés pour nombre d'entre eux.

Donc, il ne peut pas entendre dire que des services seraient délocalisés à l'automne prochain.

- 2) Il faut avoir les finances. Il entend les propositions de relocalisation dans un autre bâtiment, mais les 125 M€ qui ont été affectés à l'opération de construction ne pourront sûrement pas être réaffectés aussi facilement ailleurs. Il n'a aucune certitude en la matière, puisqu'il s'agit de sources de financement différentes. Sur ce volet, la zone d'incertitude est considérable.

Une relocalisation signifierait pour l'école de payer un loyer. Or, vu l'état de ses finances aujourd'hui, il est impossible de l'envisager, à moins de fermer d'autres sites. De plus, la mise aux normes universitaires dudit bâtiment aurait un coût. Au vu des finances publiques, il doute très fortement pouvoir convaincre le ministère de trouver des lignes budgétaires supplémentaires à cet effet.

- 3) Il faut que le bâtiment offre de bonnes conditions de travail universitaire. Or, il est très sceptique sur ce point quant à une relocalisation. Il risquerait plutôt d'y avoir une dégradation des conditions de travail des personnels EHESS, des étudiants et chercheurs, qui ont besoin d'un amphithéâtre, d'espaces de coworking, d'espaces de sociabilité, de lieux pour les archives, etc.

Au global, il ne voit pas de scénarios alternatifs qui permettraient de répondre à ces trois sources d'angoisse.

Pierre-Paul ZALIO, président ne partage pas l'idée qu'il puisse y avoir encore un plan B.

Le Campus Condorcet relève du temps long, à l'échelle de la vie administrative, à savoir depuis 2008/2010. A cette époque, la réflexion qui était portée par l'État consistait à donner de bonnes conditions de travail aux SHS, alors qu'elles étaient estimées très insuffisantes.

Le modèle de campus retenu s'accompagnait d'une revitalisation d'anciens territoires industriels en toute proche banlieue parisienne. Ce modèle de campus urbain, également mis en œuvre à l'époque à Paris-Rive-Gauche, constitue l'une des orientations initiales du Campus Condorcet avec son Cours des Humanités qui distribue les différents bâtiments et les parcelles du foncier de l'État qui ont été dévolues à cette opération.

Ce temps long a été ponctué d'incertitudes, avec des moments où les constructions étaient remises en question, compte tenu des attermolements de certains établissements et des hésitations de l'État.

Puis, la philosophie de réalisation du Campus Condorcet a changé, passant d'une perspective d'un campus urbain à une perspective d'un campus vert. Force est de constater que l'État et l'EPCC n'ont pas été sourds à ces questions.

Cette prise en compte se traduit par le fait que le potentiel foncier constructif dont disposait l'État en acquérant cet ensemble à l'origine a été aliéné. En effet, à la demande de l'EPCC, l'État a consenti à aliéner la capacité constructible de deux parcelles. Un dialogue avec les collectivités territoriales a eu lieu pour inscrire au PLUI la non-constructibilité des jardins de l'îlot 2 et 3 par leur classement en espace vert protégé. L'EPCC s'engage également dans la désartificialisation et la végétalisation de ses espaces et de la plantation d'arbres qui vont véritablement ombrager le Cours des Humanités et accompagner la structuration d'une trame verte sur le territoire.

Il a aussi été décidé, dans le cadre de l'opération EHESS/FMSH, avec la Direction des projets immobiliers d'avoir des ratios d'occupation à la parcelle de construction (pas à l'îlot) d'au moins 40% de non-bâti et 10% en pleine terre, c'est-à-dire que l'établissement s'est sur-contraint pour promouvoir un campus vert. (note d'actualisation : le ratio de pleine terre est a été augmenté à 50% dans le PLUi)

Il faut aussi souligner les efforts qui sont faits pour transiter les énergies durables, notamment avec le projet de raccordement du campus au chauffage urbain.

Conduire des opérations publiques sous contraintes financières et faire des bâtiments à la fois biosourcés et bioclimatiques est très compliqué, mais c'est le travail qui est actuellement mené pour l'EPHE, tout comme le fait d'être au plus juste des surfaces nécessaires et ne pas sur-construire. De ce point de vue, l'opération EPHE sera exemplaire en réalisation, avec l'utilisation du bois plutôt que du béton et la valorisation d'un maximum d'espaces verts.

Il rappelle qu'ont été précédemment présentées au Conseil d'administration plusieurs décisions, éclairées d'hypothèses alternatives. Des étapes fondamentales pour le projet EHESS/FMSH ont été passées avec l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) et l'accord du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). En revanche, effectivement, il n'a pas été réalisé d'étude externe pour un potentiel relogement de l'EHESS et de la FMSH au sein du bâtiment Pulse, ce qui insatisfaisait les représentants car ils estimaient que l'étude interne n'était pas suffisamment argumentée. Certes, elle ne faisait pas 40 pages, mais le document est argumenté, notamment sur le fait qu'il ne répondait pas aux attentes de l'EHESS et de la FMSH, notamment car il était très difficile de construire des amphithéâtres dans un bâtiment tertiaire, que le bâtiment était beaucoup trop grand pour l'opération en question, qu'il impliquait la transformation du bâtiment pour le mettre aux normes ERP et qu'il était trop épais pour permettre le cloisonnement des plateaux conçus en open spaces, ou alors en bureau individuel en second jour, ce qui aurait été difficilement acceptable pour les communautés concernées. Il considère donc que le temps de l'examen des modèles alternatifs est passé.

Camille GOIRAND reconnaît que, depuis l'arrivée de M. Zalio à la présidence de l'EPCC, de réelles avancées ont eu lieu, et cela se voit. Effectivement, deux parcelles ont été préservées et l'objectif des futurs bâtiments est d'éviter le béton.

En revanche, elle ne se satisfait pas non plus d'être dans le département de France où le nombre de mètres carrés par habitant en espaces verts est le plus réduit. De plus, elle ne peut pas supporter l'idée qu'un nouveau bâtiment soit construit de toute pièce, alors que de milliers de mètres carrés sont vides dans les bâtiments autour.

Donc, elle pense qu'il serait quand même important d'approfondir sur d'autres scénarios pour ne pas rester sur des décisions qui ont été prises voilà une vingtaine d'années dans une situation de moindre urgence climatique. Elle demande qu'une délibération soit mise au vote en ce sens, qu'une véritable étude de faisabilité soit menée, avec des chiffres, par des spécialistes de la requalification des bâtiments, prenant en compte le cahier des charges.

Delphine PAGES-EL KAROU tient au préalable à remercier les différents acteurs de leur engagement pour avoir un campus plus vert.

En revanche, une étude a été menée par le Rectorat, la question a été tranchée et une décision a été prise du côté de l'État.

Elle va évidemment recontacter les services immobiliers pour leur faire part des inquiétudes qu'elle a entendues, mais il n'y a pas lieu de revenir en arrière ; le processus d'action est enclenché.

Pierre-Paul ZALIO, président ajoute que les processus à la fois administratifs et délibératifs se succèdent et s'appliquent. Le dossier d'expertise et de labellisation a été déposé et validé à la suite d'un accord des établissements suivant un programme, et une délibération a été prise en Conseil d'administration. Il entend bien que celle-ci ne satisfait pas certains administrateurs, et il respecte cette parole, mais le projet est en train d'avancer.

Il comprend que la construction d'un nouveau bâtiment peut être vécue comme inacceptable, compte tenu du contexte du changement climatique. En revanche, il faut aussi voir qu'à l'échelle du département et des collectivités territoriales, le projet de requalification urbaine induit un rééquilibrage significatif vers la végétalisation et la désartificialisation des terres. Et le Campus Condorcet y contribue largement en dialogue avec les acteurs du territoire.

Régis SCHLAGDENHAUFFEN revient sur le constat : de l'ordre de 100 000 m² sont immédiatement disponibles en toute proximité car ils n'ont pas d'occupants. Ils sont vides depuis 5 ans, voire plus. C'est presque un décor de cinéma. C'est en tout cas assez tragique vis-à-vis de l'aménagement de ce coin de Seine-Saint-Denis. En ce sens, il trouve intéressant que les élus de Plaine Commune, d'Aubervilliers et de Saint-Denis rentrent dans la discussion pour savoir comment penser le Campus au sein du territoire.

Ling LENZI a bien noté les prises de parole qu'elle transmettra à la présidence de Plaine Commune. Cependant, elle pense également que le souci d'avoir un campus vert a été entendu ; c'est d'ailleurs la troisième fois dans cette salle depuis cette année. À ce titre le service municipal de l'urbanisme d'Aubervilliers, Plaine Commune et la présidence du Campus Condorcet ont travaillé à cette attente.

Premièrement, le PLUI a été révisé, après avoir acté que les deux espaces constructibles seraient gardés en espaces verts.

Deuxièmement, une réunion a eu lieu voilà un an environ avec l'État à la sous-préfecture, où il a été acté avec Ile-de-France Mobilités pour le projet d'extension du Tram 8 qu'un arbre abattu devait amener à en planter trois autres.

Troisièmement, pour le prolongement de la rue Fantani Touré, il a été convenu de mettre plutôt une voie végétalisée.

Tous ces efforts ont déjà été actés dans la nouvelle convention qui a été signée avec le Campus Condorcet voilà un mois.

Au niveau municipal, il a été créé une Direction du développement durable, ce qui montre l'attachement des élus à avoir une ville plus verte.

Cette année, malgré les difficultés financières que rencontre la ville pour sa gestion, il vient d'être arbitré un budget conséquent pour créer un grand espace vertueux au sein de la ville.

Durant les quatre dernières années, des oasis verts ont été créés dans la moitié des écoles, pour un coût non négligeable.

Des voies cyclables ont été créées dans cette ville, malgré les contraintes.

Également, pour les permis de construire qui ont été accordés, la municipalité a exigé 40 % d'espaces verts pour chaque bâtiment.

Elle relève que ce sont des principes qu'il faut tenir avec courage. Le développement durable n'est pas plus important que la sécurité, d'ailleurs la politique municipale est restée équilibrée entre l'une et l'autre de ces thématiques, et est à l'écoute des différents avis.

Antonin COHEN souhaite donner une note positive pour l'avenir. Actuellement, la FMSH est titulaire de la convention avec France-Domaine pour le 54 boulevard Raspail, qu'elle gère avec l'EHESS. Là, une série de sujets (notamment la forte déperdition d'énergie) ne peut pas être gérée par les deux établissements. Ce ne sera plus le cas dans l'immeuble à Condorcet. D'ailleurs, des gains ont été pointés aux différents moments de la programmation.

Stéphanie SANGAY a bien connu l'ancien et le nouveau Raspail après réhabilitation. Pour sa part, elle était ravie d'arriver au Campus Condorcet, car elle n'a pas compris comment le nouveau Raspail avait été pensé, sans espaces de sociabilité.

Romain HURET relève qu'il s'agit d'un vieux bâtiment qui posera des problèmes nombreux dans les années à venir d'un point de vue strictement écologique, sans parler de l'aménagement des locaux.

Stéphanie SANGAY aimerait aborder le taux d'occupation des bureaux dans les bâtiments de Recherche Nord et Sud, car elle juge que cet aspect fait partie de l'enjeu. En effet, il ne sert peut-être à rien de construire de nouveaux bâtiments si le taux d'occupation n'est pas à la hauteur des espérances.

Annick ALLAIGRE rappelle que l'Université Paris 8 occupe des locaux dans le bâtiment de Recherche Nord. Elle trouve qu'il serait malvenu de marginaliser des établissements qui n'ont pas toutes leurs équipes sur le Campus Condorcet, pour

pouvoir en mettre d'autres. Il faut en tout cas relativiser la disponibilité que représentent les espaces du bâtiment de Recherche Nord.

D'ailleurs elle a eu hier des chiffres eu égard à l'occupation par l'Université Paris 8 au sein du Campus Condorcet et elle pourrait les communiquer ; d'aucuns seraient surpris.

Pierre-Paul ZALIO, président réitère que le Campus Condorcet est aussi un lieu de travail collectif pour une communauté scientifique et étudiante, qui était très maltraitée sur le plan des mètres carrés et des usages. Il constate effectivement que le niveau d'occupation va croissant.

Caroline ROLLAND-DIAMOND signale au nom de l'Université Paris-Nanterre que tout mètre carré disponible sur le Campus Condorcet suscite un intérêt, puisqu'après l'avoir rejoint de manière un peu décalée dans le temps par rapport à d'autres membres, elle reste la seule à ne disposer d'aucune surface en ce lieu, suscitant toujours une interrogation et une attente du côté des équipes. Elle trouve que cette situation mériterait une discussion plus approfondie à l'avenir.

Fabrice BOUDJAABA observe que ces projets durent longtemps et impliquent des décalages entre les besoins recueillis au moment de l'expression du cahier des charges et les besoins actuels. Par exemple, lors du Covid et du confinement, d'aucuns étaient étonnés de ne pas avoir de visio. En réalité, elle n'avait pas été prévue en 2007 ou 2008. Il en va de même pour les questions environnementales voilà 15 ans, même si désormais beaucoup d'éléments sont pris en compte dans la construction des nouveaux bâtiments.

S'agissant de l'École des hautes études en sciences sociales et la FMSH, la décision a été prise collectivement par le Campus et ses membres, et chacun reconnaît la nécessité d'avoir ce bâtiment. D'ailleurs, si tout avait été bien fait, toutes les constructions seraient passées en une vague et la question ne se serait même pas posée.

Concernant la sous-occupation, les établissements souhaitent avoir plus ou moins d'espaces, mais les enseignants-chercheurs et les chercheurs ne les occupent pas de la même manière qu'une administration ou qu'une usine le ferait. Il faut donc en tenir compte. Il ne croit pas, d'ailleurs, que l'Etat ait un quelque reproche à formuler à ce sujet, parce qu'effectivement pendant une cinquantaine d'années les chercheurs et enseignants-chercheurs ont eu des conditions relativement indignes.

Pierre-Paul ZALIO, président remercie les différents intervenants pour leurs déclarations, qui témoignent tout de même de la convergence collective à la réalisation du projet.

En revanche, il est sensible à la demande d'avoir un point d'information régulier au Conseil d'administration, pour faire le bilan de l'avancée des projets immobiliers avec, le cas échéant, les acteurs en charge des constructions.

Il précise pour finir que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 25 mars 2025, puis le suivant le 1^{er} juillet 2025.

Il remercie les administrateurs pour la qualité des débats et lève la séance à 11h55.